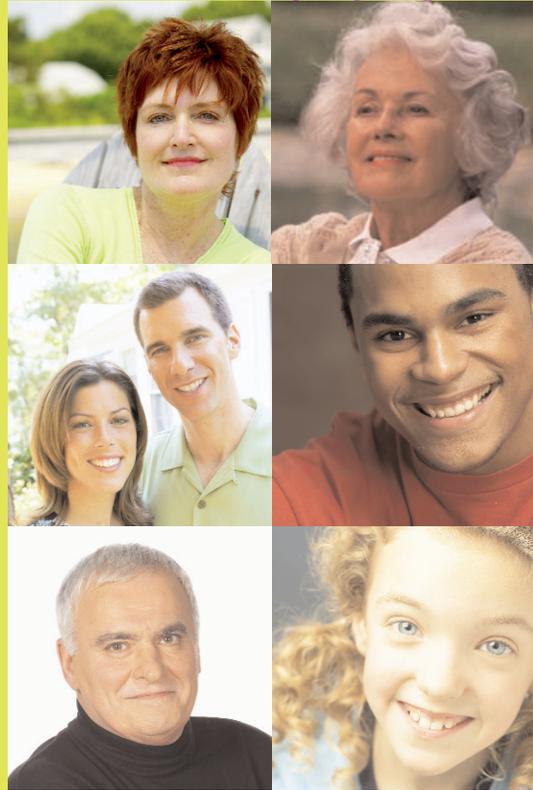


Un Habitat  
facile  
à vivre



et si on y pensait dès maintenant ?

## Ce que dit la loi...

La loi du 11 février 2005 institue “ l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ”. Elle concerne tous les types de handicap, physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques.

Cette loi rend obligatoire l’accessibilité de tous les bâtiments d’habitation privés. L’extérieur et l’intérieur des logements, les logements neufs et les logements existants destinés à la location et faisant l’objet de travaux sont concernés.

**Cette loi s’applique à tous,** car chacun d’entre nous peut être amené à vivre personnellement ou par l’intermédiaire d’un proche une situation de déficience ou de perte d’autonomie provisoire, définitive ou évolutive, qui demande un logement accessible, adapté ou adaptable.

## Un Habitat facile à vivre, pourquoi ?

**L'**habitat facile à vivre répond à une évolution de notre conception du logement.

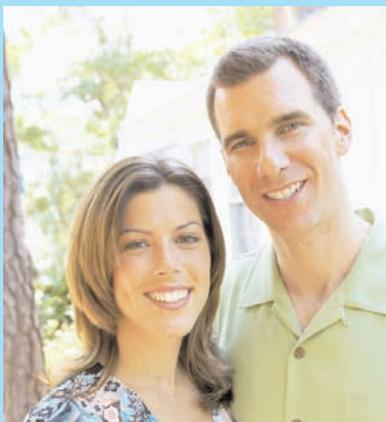
Adapter son logement peut devenir une nécessité, pour **faire face à une étape de vie** (convalescence, accident, grossesse, handicap, vieillissement), ou pour accueillir un parent ou un ami.

Un habitat facile à vivre peut aussi faire l'objet d'un **choix de confort de vie**, parce qu'il est plus facile et agréable d'évoluer dans un environnement qui répond à tous nos besoins : aspect pratique, confort, espace.

Adapter son logement c'est enfin **une option d'avenir** : anticiper sur nos besoins futurs lors de l'achat, de la construction ou de la rénovation d'un logement peut permettre de réaliser des économies à long terme.

Un habitat facile à vivre  
c'est un logement fonctionnel, confortable et accueillant  
pour tous à tous les moments de la vie.  
**Pourquoi ne pas y penser dès maintenant ?**





*« Avec mon épouse on dessine les plans de notre future maison. On veut y faire notre vie, alors autant prévoir un logement fonctionnel pour longtemps. Il y aura des portes larges, des accès simples, et des cloisons amovibles si on veut agrandir une pièce d'eau par exemple. On ne sait jamais, peut-être qu'on accueillera nos parents un jour ? Et comme Claire attend des jumeaux, ça laissera le champ libre aux poussettes et aux futurs tricycles... »*

Fabrice, 31 ans, et Claire, 28 ans

*« Ma vue a beaucoup baissé, alors pour mieux me repérer et voir les obstacles dans ma maison, j'ai choisi les sols et les murs des couloirs avec des couleurs contrastées : orangé, violet, jaune... Mes arrière-petits-enfants m'ont même dit que j'étais branchée ! »*

Jeanne, 88 ans



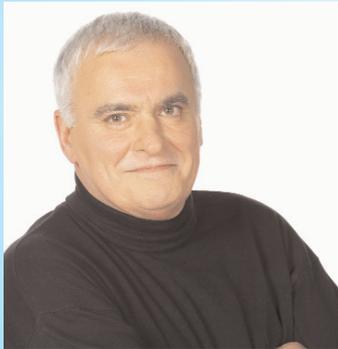
*« A l'école, je suis la plus grande de la classe ! Pourtant, quand je rentre chez moi, j'ai du mal à pousser la porte d'entrée du hall de l'immeuble... Même ma maman n'y arrive pas du premier coup, surtout quand elle revient des courses avec ses sacs... »*

Léa, 6 ans

# UN HABITAT FACILE À VIVRE

« Depuis mon accident de voiture, je me déplace en fauteuil roulant. A la maison, on a entièrement rénové notre rez-de-chaussée pour aplanir les surfaces, agrandir les portes et faciliter mes déplacements. Notre jardin est heureusement au même niveau que la maison : pour circuler entre l'intérieur et l'extérieur c'est bien plus simple. »

Catherine, 44 ans

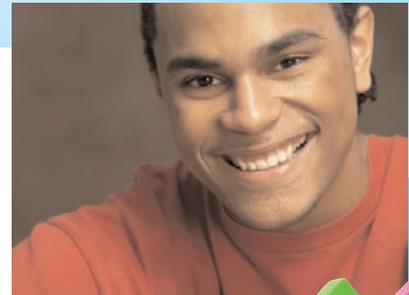


« Avec ma jambe cassée aux sports d'hiver, j'ai découvert que ma maison était vraiment impraticable avec tous ces escaliers ! Et faire sa toilette sans appui, quelle galère... Du coup, avec ma femme, on s'est dit qu'on avait intérêt à aménager notre intérieur si on veut profiter de notre maison le plus longtemps possible. »

François, 56 ans

« Mes problèmes d'audition ne m'ont pas empêché de prendre mon indépendance. Dans mon studio, un artisan a installé à la porte d'entrée un système d'alerte lumineuse qui se déclenche quand quelqu'un sonne. Et grâce au visiophone, je peux voir qui vient chez moi. Dans ces conditions, mon handicap n'en est plus un. »

Tristan, 18 ans



# Un Habitat facile à vivre, pour qui ?

Le logement à vivre pour tous est l'affaire de chacun.

Que je sois :.....> locataire, propriétaire,

.....> en appartement ou en maison,

Que je désire : .....> construire,

.....> acquérir un logement neuf ou ancien,

.....> accueillir de la famille

.....> recevoir des amis

Et quel que soit mon état de santé, et celui de ceux que je reçois,

**... un Habitat facile à vivre,  
ça me concerne forcément !**

## Un Habitat facile à vivre en 3 mots :

 **Accessible** : Un logement accessible me permet d'entrer et sortir facilement, de circuler avec aisance entre et dans chaque pièce, et d'accéder à tous les équipements. En résumé, c'est **accéder et circuler** en toute liberté.

 **Adapté** : C'est penser et aménager mon logement pour que celui-ci réponde à mes besoins **spécifiques**. Faire des travaux ou rénover me permettra de réaliser les activités essentielles à mon bien-être (repos, toilette, cuisine) avec un maximum de confort et de sécurité.

 **Adaptable** : C'est penser et anticiper **mes besoins futurs ou éventuels**. Grâce à des travaux simples et peu coûteux, je pourrai transformer mon logement plus tard. Par exemple, le précâblage permet, en laissant des espaces vides pour des fils électriques, d'installer des volets roulants ou des équipements automatiques à moindre frais.



# Vous avez dit “ accessible ” ?

A la conception, à l'achat ou à la rénovation, il faut se montrer vigilant :  
pourra-t-on **accéder facilement à son habitat** à toutes les étapes de sa vie ?  
Pouvoir **utiliser toutes les installations de son logement**, jouir de tous les équipements,  
quelle que soit sa taille ou sa mobilité, c'est aussi ça l'accessibilité du logement.

## Appartement & parties communes

> **Le niveau de l'étage** inscrit en évidence à chaque niveau et en face des portes de l'ascenseur aide ceux qui perdent la mémoire ou se repèrent difficilement.

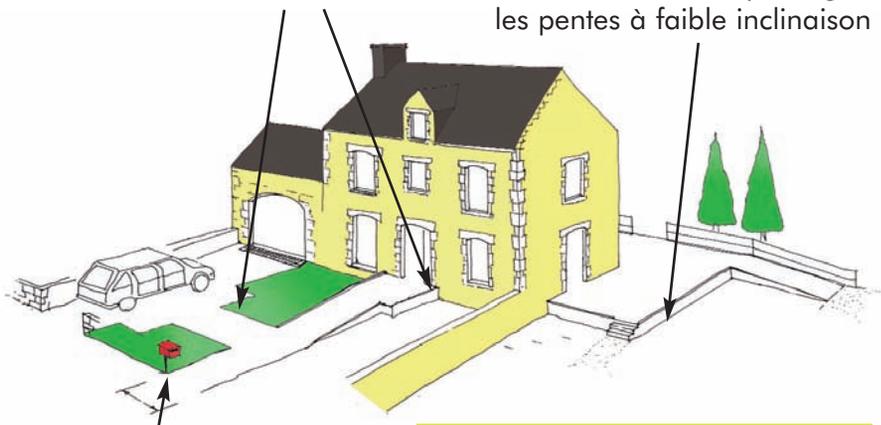
> **Les indications sonores ou en braille** (écriture en relief à l'usage des aveugles) à l'intérieur de l'**ascenseur** rendent ce dernier utilisable par les malvoyants. Le système de **boucle magnétique** peut également donner des informations aux malentendants.

> **Les visiophones avec système sonore et les interphones** permettent à tous de contrôler sans difficulté l'accès des visiteurs et de se sentir en **sécurité** chez soi.

## A l'extérieur du logement :

Laisser des zones de circulation suffisantes pour accéder facilement au véhicule et au logement

Eviter les marches, et privilégier les pentes à faible inclinaison



Penser à placer la boîte à lettres à la bonne hauteur entre 1m et 1,30m.

Un détecteur de présence déclenche l'éclairage automatique

## A l'intérieur du logement :

### Circulation aisée et accès à toutes les pièces

- Pour les portes, prévoir **90 cm** de largeur plutôt que les traditionnels 80 cm.
- Privilégier les **portes coulissantes** plutôt que les portes à battants.
- Penser à **éviter les seuils** ! Ils constituent un risque potentiel de chute pour tous les occupants de la maison, et un obstacle pour les personnes à mobilité réduite. Les seuils de portes et les rails de baie vitrée peuvent par exemple être encastrés.

### Accès à tous les équipements

- En plaçant les **interrupteurs, sonnettes et poignées** entre 90 et 130 cm du sol\*, les équipements deviennent accessibles aux enfants ainsi qu'aux personnes de petite taille ou en fauteuil.
- Les **prises électriques et téléphoniques** sont aussi très accessibles entre 40 et 130 cm du sol\* !



### L'Unité de Vie

Idéalement, l'habitat est conçu avec une **continuité entre la cuisine, une salle d'eau, des toilettes et une chambre**. Pour y accéder facilement, elles doivent être situées de **plain-pied**. **Ces pièces sont essentielles à notre bien-être** : aussi il convient de leur accorder beaucoup d'espace. Lors de la perte de capacités de mobilité, il est en effet appréciable de bénéficier d'un habitat accessible et facile à vivre.

**Certaines précautions sont à prendre pour accéder, circuler et utiliser en toute simplicité.**

\* Les travaux d'électricité répondent à des normes strictes de sécurité. Demandez conseil aux professionnels.



# Dans la salle de bains...

**Fonctionnelle** et **lieu de détente**, la salle d'eau est une pièce essentielle de la maison. Quelques aménagements suffisent pour en profiter pleinement et en minimiser les risques.

Le **revêtement de sol antidérapant** est vivement conseillé, notamment pour les carrelages de douche.

L'équipement idéal est une **douche à plat et sans rebord** dite "douche italienne" : le siphon est suffisamment encastré et il y a continuité entre la douche et le revêtement de sol. Une pente vers la bonde (trou d'évacuation) assure l'évacuation des eaux.

Un espace suffisant permettra d'installer un siège de douche. Des **rangements sur roulettes** permettent une plus grande modularité de l'espace.

Les **sièges et bancs** facilitent la toilette de chacun (habillage, déshabillage, séchage...) pour s'asseoir ou poser des affaires.

La **robinetterie de la baignoire** installée sur le côté (plutôt qu'à une extrémité) permettra d'intégrer facilement un siège de bain.



Daryl Shower Doors & Enclosures - ukbw.com



## Le saviez-vous ?

Il existe des **lavabos à hauteur variable**, un réglage en hauteur s'effectuant manuellement ou électriquement : idéal pour toute la famille !

Sous **le lavabo**, on prévoit un espace vide, ou des meubles amovibles adaptés à la forme de la vasque : l'espace libre permettra si besoin de s'asseoir.

## ... et aux toilettes

En moyenne, nous passons plus de 8 mois de notre vie dans nos W C ! Aussi ne négligeons pas l'importance du confort de ce "petit coin"...



- **La localisation de toilettes** en rez-de-chaussée est primordiale, de préférence à proximité de la chambre et jouxtant la salle de bains.
- Intégrées à la salle de bains, les toilettes sont plus pratiques pour tous car **plus spacieuses**.
- **La porte des toilettes** doit s'ouvrir vers l'extérieur. En cas de chute, cela nous évite l'enfermement. Et l'espace gagné permet de se mouvoir avec plus d'aisance.
- Il existe des **toilettes réglables en hauteur** en fonction de la taille de l'utilisateur, pour faciliter l'usage de chacun.

### Une salle d'eau et des toilettes adaptables

L'espace est capital dans ces deux pièces pour un usage par tous. Si les toilettes sont séparées de la salle d'eau, mieux vaut qu'elles le soient par une cloison amovible : elles pourront un jour être reliées facilement pour gagner en espace et être ainsi plus pratiques.

Un placard appartenant à la salle de bains ou aux toilettes et séparé par une cloison légère peut jouer le même rôle. **L'adaptabilité** des pièces d'eau assure ainsi leur usage à long terme.

# Une cuisine pratique et conviviale

**Lieu de convivialité par excellence, la cuisine** doit permettre à chacun de préparer les repas dans les meilleures conditions, de porter les ustensiles sans danger, et aussi de s'installer confortablement pour manger.

- Le coin repas se situe idéalement dans la cuisine pour limiter les déplacements : **la table avec un pied central** donnera plus d'espace en position assise.
- **Une continuité entre les différents plans de travail** facilitera la portée des ustensiles lourds et des appareils encombrants.
- **Une desserte ou table roulante** permet de porter les plats avec un minimum d'efforts et de moduler l'espace selon ses besoins.
- Pour les rangements, **les meubles à tiroirs** sont à privilégier, car plus accessibles par tous.
- Certains plans de travail sont conçus avec des **blocs de rangement amovibles** dans leur partie inférieure, ce qui permet de s'asseoir pour utiliser le plan de travail.



**L'évier** n'est ni trop haut ni trop profond ; des cuves peu profondes permettent de travailler assis si on le souhaite.

Il existe d'ailleurs des éviers à hauteur réglable : l'idéal pour les personnes de taille différente qui ont à stationner longtemps devant l'évier (pour la vaisselle notamment).

Une **douchette étirable** permet un usage facilité, et un nettoyage plus simple des objets encombrants (cocottes, casseroles, etc.) et de l'évier lui-même.



## Pensez-y !

Une vaisselle de couleur contrastant avec celle de la table aidera la personne déficiente visuelle à saisir les ustensiles.

Des appareils électroménagers équipés d'interrupteurs ou de commandes manuelles de grande taille et de couleurs contrastantes aident aussi à une meilleure préhension.

**L'accès** à tous les équipements est essentiel.

On peut penser à :

- Placer le réfrigérateur et le four à hauteur de bras et d'épaules
- Positionner la plaque de cuisson à bonne hauteur
- Placer les prises électriques en nombre suffisant et en hauteur, entre 40 cm et 130 cm du sol

## Gaz et électricité

Pour prévenir les accidents domestiques (brûlures, explosion), il est conseillé d'installer des systèmes de sécurité de type "coupe-gaz" et un système à induction pour la cuisson.

Ceci est particulièrement recommandé lorsqu'un membre du foyer souffre de troubles de la mémoire ou de troubles psychiques.



# Une chambre reposante et confortable

**Dédiée au repos**, la chambre doit faire l'objet de toute notre attention.

- **Le lit** est de préférence positionné de façon à pouvoir aisément circuler autour.
- Pour le passage autour du lit, 90 cm minimum sont recommandés.
- Pour minimiser les risques, on pense à **limiter les obstacles**. Les tapis, les descentes de lit, les fils et les rallonges électriques peuvent notamment provoquer des chutes.
- **Poser des prises électriques** en hauteur, accessibles facilement et en nombre suffisant permet justement d'éviter la présence de fils et rallonges, et d'équiper sa chambre en lampes, radio-réveil, selon sa convenance.



## Pensez-y !

Si le sol de la chambre est carrelé ou glissant, on peut alors fixer les tapis et descentes de lit à l'aide de rubans adhésifs double-face.

- **Des interrupteurs** placés au niveau de la tête de lit évitent de sortir de son lit pour allumer/éteindre la lumière.

## Domotique : la technologie au service de la maison !

Les progrès de la technologie peuvent considérablement améliorer notre quotidien. Une aide non négligeable qui touche à toutes les activités de la maison :

- **Commande à distance des appareils et des équipements** (éclairage, volets, portes ),
- **Programmation et gestion du chauffage.**

Ces appareils automatisés permettent un grand confort et des économies d'énergie.

La domotique renforce aussi la sécurité :

- **Détection d'incidents** domestiques,
- **Téléassistance,**
- **Détection de présence** et déclenchement d'un signal lumineux ou sonore, voire d'appels téléphoniques.

La **hauteur de la fenêtre de la chambre** a son importance. Suffisamment basse, entre 40 et 70 cm au-dessus du sol, elle permet une vue élargie sur l'extérieur. Cette hauteur est particulièrement appréciable pour maintenir un contact avec l'extérieur lorsque nous devons garder le lit quelque temps.

Les fenêtres à grands carreaux et les baies vitrées qui offrent un **maximum de clarté** sont ainsi à privilégier.



L'isolation de l'habitat est importante :

- Une **bonne isolation thermique** des fenêtres permet une économie de chauffage.
- L'**isolation phonique** évite d'être importuné par les bruits extérieurs et favorise le repos.



# Les détails qui comptent

Interrupteurs, robinets, poignées... Nous les utilisons plusieurs fois par jour, alors pourquoi les considérer comme des détails ?

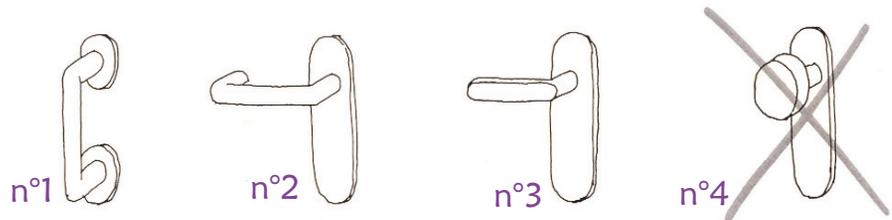
Au quotidien, **les détails bien pensés sont de vrais alliés...**

## Les robinets



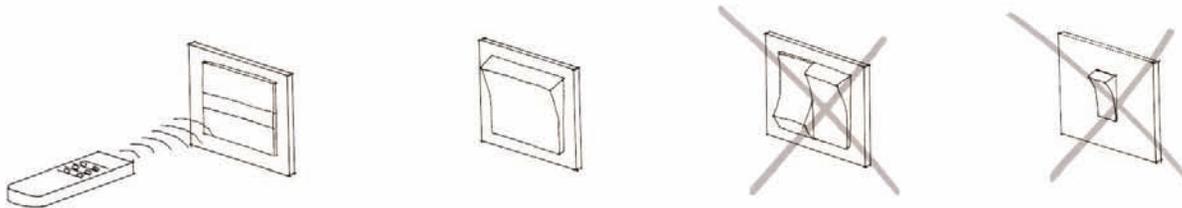
La commande la plus performante car la plus simple reste celle à **infrarouge** (dessin 1). Les robinets de type mélangeur thermostatique (dessin 2) permettent un **réglage précis et constant de la température** de l'eau pour éviter les brûlures. Pour les robinets à levier ou à tourner (dessins 2 et 3), les commandes doivent permettre une prise en main aisée.

## Les poignées



Les poignées doivent assurer une **bonne prise en main** par tous et une manipulation aisée même avec le coude (dessins 1, 2 et 3). Dans le cas de portes coulissantes, la poignée du dessin n°1 est particulièrement indiquée car facile d'usage.

## > Les interrupteurs



La commande à distance (volet roulant, porte, etc.) se révèle dans certains cas extrêmement utile ! Une **surface de pression large des interrupteurs est à privilégier** pour un usage facile. La manipulation est en revanche plus difficile avec les interrupteurs à surface de pression étroite, ou avec deux commandes sur le même interrupteur.

## > L'éclairage

La lumière et les **différentes sources d'éclairage** sont primordiales pour les personnes déficientes visuelles, et bénéfiques pour le moral de chacun !

- > La multiplication de foyers lumineux bien orientés et sans éblouissement dans le logement est une source de bien-être.
- > Les commandes d'éclairage sont à positionner auprès des portes.
- > Des stores aux fenêtres atténuent la lumière vive tout en maintenant une luminosité suffisante.
- > La sonnerie du téléphone peut être couplée avec des signaux lumineux installés dans différentes pièces. Ce type d'équipement est essentiel pour les déficients auditifs qui ont besoin d'informations visuelles.

# Les règles d'Or d'un Habitat Facile à Vivre :

- ✓ Anticiper le plus tôt possible les différents usages de son logement
- ✓ L'accès à l'habitat est primordial, pour entrer, sortir et circuler
- ✓ L'absence de seuil, de marche et de carrelage glissant permet de circuler en toute liberté
- ✓ Le logement doit être accueillant pour tous : famille, amis, quelles que soient les capacités de chacun
- ✓ Un éclairage soigné, sans contrastes éblouissants ni pénombre, est une source de bien-être
- ✓ Penser à éliminer les obstacles : meubles gênants, rallonges électriques, tapis
- ✓ Des cloisons amovibles entre la salle de bains et les W.C permettent d'agrandir au besoin les espaces de toilette
- ✓ Les poignées de fenêtre et de porte sont accessibles en position assise et facilement préhensibles
- ✓ Situer la cuisine, une salle de bains, des WC et au moins une chambre au rez-de-chaussée permet un accès facile et durable à ces pièces
- ✓ Des portes élargies de 83 cm à 90 cm, voire coulissantes dans certains cas, facilitent le passage de tous.

## Pour en savoir plus :

- L'ANAH : l'Agence Nationale de l'Habitat**  
*L'ANAH a pour objet d'aider à l'amélioration des logements appartenant à des propriétaires privés et elle leur attribue à cette fin des subventions. Elle intervient notamment dans le cadre de l'adaptation des logements.*  
*Bureaux ouverts au public tous les jours de 9h00 à 11h30 et de 14h à 16h30*
- ANAH - Délégation locale du Maine-et-Loire ☎ 02 41 86 65 00  
 DDE - Cité administrative 🌐 www.anah.fr  
 49047 ANGERS CEDEX 01 📧 ANAH.DDE-49@equipement.gouv.fr
- Le CAUE 49 : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**  
*Le CAUE conseille gratuitement les particuliers qui ont un projet architectural de construction, même modeste, de réhabilitation, réaménagement ou extension. Permanences sur rendez-vous à Angers, Beaufort-en-Vallée, Doué-la-Fontaine, Durtal, Noyant et Segré.*
- CAUE 49 - Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage  
 312 avenue René Gasnier ☎ 02 41 22 99 99 📠 02 41 22 99 90  
 49100 ANGERS 🌐 www.caue49.com
- La CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment**  
*La CAPEB informe et forme les professionnels du bâtiment qui doivent mettre en oeuvre des solutions et des équipements adaptés dès la construction et, pour la réhabilitation, répondre et proposer aux clients des adaptations utiles pour leur logement afin d'anticiper l'avenir.*
- CAPEB MAINE-et-LOIRE ☎ 02 41 368 368  
 Rue du Landreau 📠 02 41 368 369  
 49070 BEAUCOUZÉ 🌐 www.capeb-pays-de-la-loire.fr  
 📧 capeb@capeb49.fr
- La MSA : Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire**  
*Pour les personnes qui dépendent du régime agricole, la MSA accompagne les particuliers qui ont un projet d'adaptation de logement. Les travailleurs sociaux apportent un soutien global : analyse de la situation, aide à la définition des besoins, assistance auprès des artisans, montage financier, demande et suivi des financements.*
- Mutualité Sociale Agricole ☎ 02 41 31 75 75  
 3 rue Charles Lacretelle 📠 02 41 31 78 99  
 Beaucouzé 🌐 www.msa49.fr  
 49938 ANGERS CEDEX 9 📧 contact@msa49.fr
- L'ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement**  
*La vocation de l'Agence Départementale d'Information Logement de Maine-et-Loire est d'offrir à tous les publics et sur l'ensemble du département, un conseil personnalisé et pratique, objectif et gratuit, en matière juridique, fiscale et financière dans le domaine du logement, de l'habitat et de l'urbanisme. Pour tous ceux qui veulent acheter, louer, construire, emprunter ou faire des travaux, l'ADIL met ses juristes, spécialistes de l'information logement, à leur service afin de les guider dans leurs projets et de leur donner tous les éléments d'un choix éclairé.*
- ADIL de Maine-et-Loire 🌐 www.anil.org  
 Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage  
 312 Avenue René Gasnier  
 49100 ANGERS



# Pour les situations spécifiques :

## >> La MDPH : la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Lieu d'information, de conseil et d'accompagnement pour les personnes handicapées et leur famille, notamment pour les aides techniques et l'adaptation du logement. Permanence au public : 9h à 12h et 14h à 17h.

MDPH

35 rue du Château d'Orgemont  
49000 ANGERS

📞 0 800 49 00 49

✉ contact@mdph49.fr

## >> Le CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées

Pour savoir si vous pouvez bénéficier des services personnalisés et gratuits (information, écoute et conseil, soutien, aide à la décision, suivi de dossier) d'un CLIC existant près de chez vous, adressez-vous à votre mairie.

## >> Accès-Cité : Centre de Ressources régional pour l'accessibilité des personnes déficientes auditives et déficientes visuelles

Lieu d'information permanente sur les déficiences sensorielles, le centre intervient en fonction des demandes pour l'identification des besoins, les recommandations, la réalisation et le suivi des réalisations.

Accès-Cité

51 rue du Vallon  
49000 ANGERS

📞 02 41 73 56 10

📠 02 41 73 96 36

🌐 www.acces-cite.net

✉ acces-cite.angers@deficience-sensorielle.org

## >> Le CLH : le Comité de Liaison des Handicapés

Union d'associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées. Parmi ses actions, le CLH gère un centre de ressources et d'information sur le handicap et l'accessibilité (logement, voirie, culture/tourisme, etc.) à l'usage de tous les publics. Permanence : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

CLH

14 place Imbach  
49100 ANGERS

📞 02 41 88 77 15

✉ clh.asso@wanadoo.fr

## >> Le Pact-Anjou Habitat et Développement

Aide personnalisée pour les personnes à revenus modestes : conseil technique, recherche de financement, assistance administrative. Permanences délocalisées à Saumur, Segré, Cholet... Frais de dossiers.

Pact - Anjou Habitat et Développement

Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage

312 avenue René Gasnier  
49100 ANGERS

📞 02 41 88 87 03

📠 02 41 88 89 63

✉ pactanjou@aol.com

## Pour connaître les financements :

### >> L'ANAH : l'Agence Nationale de l'Habitat

L'ANAH attribue des subventions aux propriétaires. La subvention spécifique majorée appelée "l'Anah-Adaptation" permet par exemple le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Permanence tous les jours de 9h00 à 11h30 et de 14h à 16h30.

ANAH - Délégation locale du Maine-et-Loire  
DDE - Cité administrative  
49047 ANGERS CEDEX 01

☎ 02 41 86 65 00  
🌐 [www.anah.fr](http://www.anah.fr)  
✉ [ANAH.DDE-49@equipement.gouv.fr](mailto:ANAH.DDE-49@equipement.gouv.fr)

### >> La MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Pour bénéficier de la prestation de compensation, les personnes handicapées doivent faire une demande auprès de la MDPH. La prestation est accordée sous certaines conditions et versée par le Conseil Général. Permanence au public : 9h à 12h et 14h à 17h.

MDPH  
35 rue du Château d'Orgemont  
49000 ANGERS

☎ 0 800 49 00 49  
✉ [contact@mdph49.fr](mailto:contact@mdph49.fr)

### >> Le Conseil Général

Les travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile peuvent faire l'objet de financement, notamment dans le cadre de l'ADAPA, Allocation Départementale d'Autonomie des Personnes Âgées.

Direction du développement Social et de la Solidarité  
Cité administrative, 23 ter rue de Brissac  
49000 ANGERS

Secrétariat du pôle gérontologique :  
☎ 02 41 81 48 75

### >> Les Caisses de Retraite

Que vous soyez actif ou retraité, les organismes de cotisations retraite peuvent aider financièrement à l'adaptation du logement.

- les Caisses de Retraite du régime de base : la Caisse de Retraite de l'Assurance Maladie (CRAM), le Réseau Social des Indépendants (ex AVA et Organic), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les Caisses de Retraite des régimes spéciaux (les Mines, la SNCF, la Marine...)
- les Caisses de Retraite Complémentaire.



## >> Les aides 1% logement

*Qu'ils soient locataires ou propriétaires, les salariés peuvent bénéficier d'aides (prêt ou subvention) pour l'adaptation de leur logement, pour des travaux à faire soi-même ou à faire réaliser par des professionnels.  
Renseignez-vous auprès de votre employeur.*

## >> L'ALGI – Association pour le Logement des Grands Infirmes

*Pour bénéficier des aides (subvention et/ou prêt), il faut être handicapé moteur ou sensoriel, et reconnu handicapé.  
La demande est à déposer en complément de la subvention ANAH, sans limite d'âge ou de ressources. Frais de dossier.*

ALGI

Rue Saint Florentin

75008 PARIS

☎ 01 42 96 45 42

📠 01 42 96 45 96

## >> Le crédit d'impôt

*Pour sa résidence principale, le contribuable, propriétaire occupant ou bailleur, peut bénéficier d'un crédit d'impôt pour les travaux liés aux équipements spécialement conçus pour les personnes âgées et handicapées.*

## >> Le prêt à taux zéro

*Les accédants à la propriété peuvent en bénéficier pour la construction d'un logement neuf qui intègre des travaux d'accessibilité.*

Pensez également à vous adresser  
à votre mairie, au CCAS (aide sous conditions de ressources),  
à votre caisse d'allocations familiales,  
ainsi qu'à votre banque, vos assurances et votre mutuelle.

D'autres associations peuvent apporter des aides au financement,  
qu'elles soient caritatives, liées à l'âge ou au handicap.

Si vous êtes locataire, votre propriétaire peut bénéficier d'aides pour l'adaptation du logement.  
Si vous êtes locataire HLM, renseignez-vous auprès de votre bailleur social.

Ce guide a été conçu pour apporter à tous une meilleure compréhension  
des enjeux et des avantages d'**un Habitat facile à vivre**

Avec le soutien de :

- la Caisse des dépôts
- les Castors d'Anjou
- le CIL
- la CPAM Angers
- la CPAM Cholet
- le Conseil Général du Maine-et-Loire
- Habitat 49
- Logi Ouest
- la Mairie d'Angers
- la Mutualité française Anjou Mayenne
- la Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire
- le Toit Angevin
- le Val de Loire



L'action sociale du groupe REUNICA participe activement au maintien à domicile et soutient des projets innovants dans le domaine de "l'Habitat adapté".



Une des missions importantes de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité concerne l'adaptation du logement aux effets de la perte d'autonomie, qu'elle soit due à l'âge, à la maladie ou au handicap. C'est pourquoi la Fondation souhaite contribuer à des actions concrètes visant à transformer l'habitat pour que celui-ci, plus sûr et plus aisé, soit adapté aux conditions de vie de personnes de plus en plus dépendantes.

Ce guide est ainsi l'outil nécessaire à tous ceux qui cherchent une solution d'habitat adapté.

# Un Habitat facile à vivre et si on y pensait dès maintenant ?

# adapté accessible adaptable

Une **version PROFESSIONNELLE**  
du guide existe également,  
à destination des **ARTISANS, MAÎTRES D'OEUVRE,**  
architectes, aménageurs, concepteurs  
et des **MAÎTRES D'OUVRAGE,**  
élus, bailleurs sociaux et privés,  
entrepreneurs, promoteurs.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à le  
demander auprès des organismes partenaires.



Ce guide "Particuliers" et le Guide "Professionnels" ont été réalisés par :

